

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 34

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subventions allouées à des associations au titre de la protection, de la prévention et de l'insertion des jeunes en difficulté. Exercice 2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048**

PRESENTATION

Le Conseil départemental a conclu des conventions avec des associations au titre de la protection de l'enfance pour mener notamment des actions de prévention auprès des jeunes en difficulté.

Ces associations ont pour objet :

- Prévenir la délinquance juvénile afin d'éviter les passages à l'acte et les conduites à risque.
- Prendre en charge des jeunes en situation d'échec (exclusion des collèges, condamnation par le tribunal), et proposer un accompagnement éducatif adapté, en leur permettant de vivre des situations de réussite
- Développer l'autonomie, l'apprentissage de la vie en collectivité, la citoyenneté, la mixité.
- Favoriser la socialisation des jeunes et lutter contre l'exclusion y compris pour les primo arrivants jeunes, soutien aux jeunes les plus marginalisés dans leur insertion
- Informer des droits juridiques

Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement des subventions au titre de l'exercice 2017 pour les associations suivantes :

1. Contact-club
2. Centre social Baussenque
3. Saint-André loisirs et culture
4. Arts et développement
5. Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ)
6. Association Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIERES)
7. Groupement d'Educateurs pour l'Insertion des Jeunes (GEPIJ)

1 - L'association Contact-club, présidée par Monsieur Philippe ROSE, a son siège social au 1, rue des Carmelins 13471 Marseille 02. Elle a pour objet de « prévenir l'inadaptation, la délinquance, procurer aux jeunes des moyens de culture et de loisirs et organiser des activités sportives spécifiques ». L'association intervient dans le centre-ville de Marseille, auprès des jeunes des quartiers de Belsunce, Saint Charles, Noailles et Porte d'Aix, La Joliette, Le Panier, Les Carmes. Elle dispose de trois lieux d'accueil, situés dans les 1er et 2ème arrondissements, où sont accueillis annuellement près de 300 jeunes de 12 à 21 ans pour différentes activités, de 16h30 à 20 heures tous les jours. L'association dispose d'un agrément ACM (accueil collectif de mineurs), qui fonctionne les samedis, mercredis et pendant les vacances scolaires. Un partenariat avec la Fondation d'Auteuil vient renforcer les actions proposées. En 2016, 596 jeunes se sont inscrits au Contact club.

- Demande pour l'exercice 2017

Pour cette action, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 320 340 € et sollicite auprès du Département une subvention d'un montant de 70 000 €

Les autres financements attendus ;

- Etat : 97 195 €
- Région : 18 000 €
- Communes : 30 000 €- CLSPD : 10 000 €
- Agence de services et de paiement : 54 510 €
- Autres : 40 635 €

Au regard de la qualité des interventions de cette association et des besoins dans l'hypercentre de Marseille la subvention est proposée en augmentation.

La subvention 2017 est proposée à hauteur de 60 000 € qui fera, en cas d'accord, l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

2 - Le Centre social Baussenque, présidé par Monsieur Jean-Claude MUSCATELLI, est située au 34, rue Baussenque, 13 002 Marseille. Ce centre social développe une action spécifique de prévention auprès des jeunes en situation de rupture, au sein de son « club de prévention », en assurant une présence sur le territoire en direction des jeunes de 10 à 25 ans.

Le « club de prévention » s'adresse prioritairement à des jeunes de 13 à 18 ans, mais également à des enfants plus jeunes en fonction des situations repérées. En 2016, 24 jeunes issus du quartier et de la zone d'intervention du centre social.

- Demande pour l'exercice 2017

Pour permettre le renforcement de ses actions en matière d'activités socio-éducatives, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 45 936 € et sollicite une subvention de 20 000 € auprès de la Direction Enfance-Famille du Département.

Les autres financements attendus sont :

- L'Etat : 7 000 €
- L'Agence de services et de paiement (emplois aidés) : 18 936 €

La subvention 2017 est proposée à hauteur de 17 000 € qui fera, en cas d'accord l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

3 -L' association Saint André Loisirs & Culture, présidée par Monsieur Jacques VIALLE, est située au 1 rue Boisseau, 13016 Marseille. L'association, partenaire du Groupe ADDAP 13, association de prévention spécialisée, a pour objet de « prévenir et diminuer l'inadaptation sociale en général et par voie de conséquence la délinquance ainsi que les manifestations asociales des enfants et adolescents du quartier ». L'association mène des actions de prévention auprès des jeunes du quartier de Saint-André et ses alentours, à partir d'activités sportives (skate-board, surf, escalade, taekwondo), organisées les mercredis et samedis et pendant les vacances scolaires.

L'atelier skate accueille en moyenne 25 jeunes de 6 à 15 ans le mercredi après-midi et 12 jeunes de 10 à 15 ans le samedi après-midi. L'atelier taekwondo réunit chaque vendredi et samedi environ 25 jeunes de 8 à 19ans. Lors des vacances scolaires, des stages sont organisés et une quinzaine de jeunes participe aux 2 séjours organisés par l'association. En 2016, l'association a accueilli 70 jeunes dont 42 garçons et 14 filles.

- Demande pour l'exercice 2017

Pour son fonctionnement, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 72 971 € dont une subvention de 30 000 € sollicitée auprès du Département pour la poursuite des actions de prévention.

Les autres financeurs attendus sont :

- L'Etat : 5 000 €
- La Région : 2 500 €
- L'ASP (emplois aidés) : 6 800 €
- La Politique de la ville : 10 500 €
- Autres produits : 18 171 €

Je vous propose de lui attribuer, au titre de la politique facultative du Département une subvention d'un montant de 17 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération d'une nouvelle Commission Permanente.

4 - L'association Arts et développement, présidée par Monsieur Patrice BOULAN, est située au 360, boulevard National 13003 Marseille. Le projet d'Arts et Développement a pour ambition de prendre en compte l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône pour y développer son intervention de prévention précoce auprès d'enfants de 4 à 12 ans insuffisamment reliés aux offres sociales et éducatives propres à assurer leur développement et, si nécessaire, leur protection. L'association a créé, depuis une vingtaine d'années, une quarantaine d'ateliers de peinture de rue, animés par des artistes professionnels reliés à des équipes sociales et éducatives dans des quartiers où l'offre culturelle est absente.

Des rencontres avec les familles sont organisées et des liens étroits tissés avec les partenaires locaux, dont l'association de prévention spécialisée Groupe ADDAP 13.

Le Conseil départemental participe financièrement au fonctionnement de certains projets en complément des aides attribuées par les bailleurs sociaux. L'association intervient sur 15 sites du département. Il s'agit d'un réseau déployé sur des zones prioritaires. 7000 enfants participent aux ateliers de peinture de rue.

- Demande pour l'exercice 2017

Pour son action de prévention des carences éducatives et culturelles, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 203 700 € dont une aide de 25 000 € sollicitée auprès de la Direction Enfance-Famille du Département.

Les autres financements attendus sont :

- La politique de la ville : 72 750 €
- CAF : 11 000 €
- Etat : 38 621 €
- Les bailleurs HLM : 55 000 €
- Produits divers et dons : 1 329 €

Je vous propose de fixer à même hauteur qu'en 2016 le montant de la subvention de fonctionnement 2017, soit 25 000 €, qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

5 - L'association Accès au Droit des Enfants et des Jeunes, dite ADEJ, est présidée par Madame Clara Marinello. Cette association, située au 5 cours Joseph Thierry 13001 Marseille, créée en 1995 est régie par la loi 1901, a pour but de favoriser l'accès au droit et à la citoyenneté des jeunes du Département. L'association dispose d'une équipe composée de juristes et participe ainsi à la promotion des droits des enfants et des jeunes conformément aux principes fondamentaux de la Convention Internationale des droits de l'Enfant (CIDE).

Cette association réalise de nombreux supports informatifs et didactiques adaptés aux populations ciblées. Ainsi, de nombreux domaines du Droit sont abordés en s'adaptant aux interlocuteurs : droit des mineurs, justice des mineurs, passage à la majorité, droit de l'internet, réseaux sociaux, égalité hommes/femmes.

L'ADEJ va à la rencontre des professionnels de l'enfance des milieux associatifs et institutionnels en organisant des actions de sensibilisation et de formation en lien avec les droits des mineurs.

L'ADEJ intervient donc également dans les lieux d'hébergement, les FJT en direction des professionnels et des jeunes majeurs.

Ainsi, les interventions entrent dans le cadre de l'accès à l'information et l'autonomie des jeunes majeurs sous contrat dont le Département a la responsabilité, ainsi que les mineurs non accompagnés devenus majeurs.

Enfin, le développement de sessions d'information en direction des professionnels du secteur Enfance-Famille est envisagé en raison notamment de la multiplicité des domaines du Droit auxquels ces personnes doivent faire face et se former.

En 2016, les actions collectives ont concernées 7888 jeunes dans le cadre scolaire et 473 dans le cadre extra-scolaire.

- Demande pour l'exercice 2017

Pour son fonctionnement, l'association a établi un budget prévisionnel global d'un montant de 307 100 €, dont une subvention de 35 000 € sollicitée auprès de la Direction Enfance-Famille pour la poursuite des actions collectives en direction des jeunes scolarisés, des mineurs étrangers devenus majeurs et pour la formation des professionnels de l'enfance.

Les autres financeurs attendus sont :

- Département – Direction de l'éducation : 50 000 €
- Commune : 30 000 €
- CDAD : 12 000 €
- Région : 63 000 €
- Etat : 25 000 €
- Crédits POLI – Métropole : 82 000 €
- Autres : 10 100 €

En raison de la multiplicité des domaines du Droit, des projets d'information en direction des professionnels du secteur et des jeunes majeurs sous contrat, je vous propose de répondre favorablement à la demande et l'allouer une subvention d'un montant de 35 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

6 - Association Centre d'Innovation pour l'Emploi et le Reclassement Social (CIERES)

Cycle d'enseignement primo arrivant jeunes. (CEPAJ)

L'association dont le siège social est situé 14 rue Louis Astouin 13002 Marseille, est présidée par Monsieur Alfred PONCET.

Elle met en œuvre notamment des actions de formation en direction de divers publics. Ses actions ont toutes une visée « Emploi » et représentent une étape dans un parcours professionnel.

L'action CEPAJ pour laquelle le CIERES est financé, concerne les jeunes de 16 à 18 ans étrangers échappant à tout dispositif. C'est un cycle de formation d'insertion sociale et culturelle pour les primo arrivants. Il a pour but d'accompagner ceux-ci dans la découverte de leur nouvel environnement socio culturel à travers l'apprentissage de la langue et divers ateliers. Ces ateliers comprennent les savoirs de base, multimédia, connaissance des dispositifs, inter culturalité. Il s'agit de favoriser l'intégration par la prise en compte du jeune dans la globalité de sa problématique.

En 2016, cette action s'est poursuivie avec pour objectifs de développer les capacités d'expression et de communication, de découvrir un nouvel espace géographique, social et culturel. L'action CEPAJ a bénéficié en 2016 à 34 jeunes allophones.

- Demande pour l'exercice 2017

Pour son action CEPAJ 2017 permettant un parcours de socialisation et d'insertion par le biais de savoirs fondamentaux, le CIERES a établi un budget de 38 000 € et sollicite une subvention de 25 000 euros.

Les subventions attendues sont :

- Etat : 10 000 €
- Autres : 3 000 €

Je vous propose de fixer à même hauteur qu'en 2016 le montant de la subvention de fonctionnement 2017, soit 20 000 €, qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

7- Groupement d'Educateurs pour l'Insertion des Jeunes (GEPIJ)

Le GEPIJ dont le siège social est situé 55 rue Saint Bazile 13001 Marseille, a pour objet de lutter contre les discriminations et l'exclusion des jeunes. Elle propose des actions d'accompagnement à visée d'insertion professionnelle auprès de jeunes rencontrant des problématiques multiples. Ces accompagnements s'appuient sur une organisation interne permettant une grande réactivité dans l'élaboration et le développement des actions.

GEPIJ intervient en amont sur des situations, orientées par les partenaires de terrain, de jeunes en risque de rupture : rupture dans l'accompagnement par la mission locale, dans la scolarité, dans la prise en charge de soins, dans l'hébergement le logement, la relation avec la famille..., un jeune pouvant cumuler ces différentes problématiques. Il s'agit alors de créer une relation de confiance avec le jeune qui permet de comprendre les raisons de ce « décrochage » et de mettre en place un environnement favorable à une reprise de parcours.

L'association propose un soutien aux jeunes les plus marginalisés dans leur insertion sociale et professionnelle, et intervient pour éviter les périodes d'errance et de ruptures scolaires, familiales. La prise en charge a une durée moyenne de 6 mois.

L'association GEPIJ a formalisé depuis quelques années un partenariat étroit avec la Maison Départementale de la Solidarité de Territoire (MDST) Saint-Sébastien (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Marseille) pour prendre en compte la problématique des jeunes de 18 à 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Ce partenariat a permis un suivi précis et efficace de plusieurs jeunes entrant dans ce cadre de marginalisation et désocialisation.

Le Département souhaite amplifier l'accès à l'autonomie des 16/21 ans, et mettre en œuvre des actions en direction de cette population sous contrat jeunes majeurs et mineurs non accompagnés devenus majeurs par des actions de ce type.

Les interventions de GEPIJ pourraient être menées vers d'autres MDS voire des Foyers de Jeunes Travailleurs.

- Demande pour l'exercice 2017

Pour son action partenariale avec les MDS l'association sollicite une subvention de 60 000 € pour laquelle le Département est seul financeur.

Pour soutenir un partenariat accru en 2017 pour les jeunes majeurs et mineurs non accompagnés devenus majeurs, je vous propose d'attribuer à l'association GEPIJ une subvention en augmentation de 10 000 € par rapport à 2016 soit 30 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

CONCLUSION

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 204 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serai obligée de bien vouloir

- fixer à 204 000 € le montant des subventions de fonctionnement à quatre associations accordées au titre de l'exercice 2017 réparties comme suit ;

- 60 000 € à l'association Contact club
- 17 000 € au Centre social Baussenque
- 17 000 € à l'association Saint-André Loisirs et culture
- 25 000 € à l'association Arts et développement
- 35 000 € à l'association ADEJ
- 20 000 € à l'association CIERES (CEPAJ)
- 30 000 € à l'association GEPIJ

- m'autoriser à signer avec chacune des associations bénéficiaires la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014,

- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL